



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revienne*

**S U R E S N E S**

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

**Etaient présents :**

*- Adjoint -*

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nasserā HAMZA, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

*- Conseillers municipaux -*

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, M. Frédéric VOLE, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL, Mme Olfā COUSSEAU, M. Valéry BARNY, M. Amirouche LAIDI, Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Loïc DEGNY, M. Xavier IACOVELLI,

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :**

*- Adjoint -*

M. Yoann LAMARQUE à Mme Muriel RICHARD, Mme Sandrine DU MESNIL à M. Bruno JACON

*- Conseillers municipaux -*

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, Mme Véronique RONDOT à Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. François PETER à Mme Isabelle DE CRECY, Mme Safia EL-BAKKALI à M. Xavier IACOVELLI

**Absents non-représentés :**

*- Adjoint -*

*- Conseillers municipaux -*

**Secrétaire :**

M. Jean-Marc LEMBERT

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Accusé de réception en préfecture  
092-219200730-20240926-Delib2024-069A-DE  
Date de réception préfecture : 08/10/2024

**Delib2024-069**

**Requalification urbaine de la Cité-Jardins : approbation du protocole d'accord pluriannuel pour la mise en œuvre du dispositif départemental de financement « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine »**

**- Conseil Municipal du 26 septembre 2024 -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2021 approuvant le dispositif « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine », dispositif d'intervention en faveur du renouvellement urbain et de requalification des quartiers,

Considérant que dans le cadre de son contrat de mandat pour une ville proche et solidaire, conviviale où il fait bon vivre, mais également durable et écoresponsable, la Ville avec son partenaire « Hauts-de-Seine Habitat », souhaite de nouveau engager un projet de requalification urbaine de la Cité-Jardins autour de 3 axes structurants : la mixité sociale, la qualité de vie des habitants, la transition écologique,

Considérant le dossier de candidature porté par la ville de Suresnes avec son partenaire « Hauts-de-Seine Habitat » afin d'obtenir des financements départementaux dans le cadre du dispositif « Quartier d'avenir » pour la requalification urbaine de la Cité-Jardins,

Considérant le souhait de la ville de Suresnes avec son partenaire « Hauts-de-Seine Habitat » de destiner dans sa totalité le financement départemental possible au titre du dispositif quartier d'avenir, 7 545 960 €, aux opérations de restructuration de logements,

Vu le protocole d'accord pluriannuel proposé par le département des Hauts-de-Seine, ci-annexé, pour la mise en œuvre du dispositif « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine »,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Madame Cécile GUILLOU, Adjointe au Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 41

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 2

M. Amirouche LAIDI, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 6

**Des membres présents ou représentés,**

**Décide,**

**Article 1.-** D'approuver le protocole d'accord pluriannuel pour la mise en œuvre du dispositif départemental « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine » entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Suresnes joint en annexe, par lequel le département s'engage à soutenir financièrement le bailleur Hauts-de-Seine Habitat à hauteur maximale de 7 545 960 € pour la restructuration lourde des logements sociaux susmentionnés.

**Article 2.-** D'autoriser le Maire à le signer ainsi que tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le 8 octobre 2024

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État

le 08 octobre 2024

et publié/affiché le 08 octobre 2024

Pour le Maire et par délégation,

le Directeur Général des Services

Bruno MAGGUILLI



Guillaume BOUDY

Maire de Suresnes

Accusé de réception en préfecture  
092-219200730-20240926-Delib2024-069A-DE  
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Bruno MAGGUILLI

Signature numérique de Bruno  
MAGGUILLI  
Date : 2024.10.09 08:14:58 +02'00'